

Procès verbal

Le jeudi 12 juin 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

Secrétaire de la séance : Sophie DUHEN

Présents : Yves MONIN, Joël FARCY, Anne BECHET, Hubert LEVE, Jocelyne MARTIN, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Laurent NIVELLE, Sophie DUHEN, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE, Laurence JOSSE

Absente et non excusée : Laurence BALESDENT

Ordre du jour :

- Approbation du PV précédent

- Désignation du secrétaire de séance

DELIBERATIONS :

- Accroissement d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique
- Travaux " Éclairage public Abbatale, et Place du Beffroi"
- Numérotation Place du Beffroi
- Poursuite d'étude
- Étude pour pose de panneaux photovoltaïques sur la station

- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face a un besoin lié a un accroissement temporaire d'activité (N° DE_2025_013)

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir manque de personnel au sein du service technique ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 15 mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Agent technique des espaces verts relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée 12 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 15 mai 2025 au 15 mai 2026 inclus.

Il devra justifier *une condition d'expérience professionnelle*.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Délibération pour travaux d'éclairage public sur l'Abbatiale et Place du Beffroi (N° DE_2025_014)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par Territoire d'Energie Somme relatif à la pose de 21 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public Place de l'Abbatiale, Place du Beffroi

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 51 321.00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par Territoire d'Energie Somme (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)18 993.00 €
- Contribution de la Commune.....32 328.00 €

TOTAL TTC : 51 321.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie Somme
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,

d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 32 328 euros

Délibération : adoptée

Numérotation Place du Beffroi (N° DE_2025_015)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'ajouter les numérotations Place du Beffroi :

- Parcelle AB 270 :

- N° 2 bis Commerce

- Parcelle AB 269:

- N° 2 ter Bâtiment fond de parcelle
- N°2 Bâtiment sur rue (commerce et 3 appartements)

Il présente au conseil le projet de numérotation.

Le conseil municipal,

- vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28,
- considérant l'intérêt communal que représente le projet annexé,

après en avoir délibéré, décide :

- de créer les numérotations Place du Beffroi N° **2, 2 BIS** , et **2 TER** selon le plan joint à la présente délibération,
- de mandater le Maire pour accomplir les formalités relatives à ces changements.

Délibération : adoptée

Délibération encouragement à la poursuite d'études supérieures (N° DE_2025_016)

Monsieur le Maire, indique que depuis 2017, la commune attribue une aide de 50 € aux étudiants poursuivant leurs études après avoir passé le baccalauréat.

Il suggère au conseil municipal de réitérer cette aide.

Après débat, le conseil municipal :

- décide de verser 50 € aux élèves qui poursuivent des études pour l'année scolaire 2025-2026 après le baccalauréat passé en fin d'année scolaire 2024-2025 sous réserve de fournir les documents suivants :
- certificat de scolarité,
- RIB au nom de l'étudiant.

Les crédits seront inscrits au budget

Délibération projet d'installation de panneaux solaires (N° DE_2025_017)

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la station d'épuration, afin de répondre aux enjeux énergétiques mais aussi de maîtriser les charges de fonctionnement liés au fonctionnement de la station.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la station d'épuration de Saint-Riquier
- autorise la réalisation d'une étude de faisabilité dudit projet par la SEM Somme Énergie, producteur local d'Énergies renouvelables (société créée par Territoire d'Énergie Somme).

Questions diverses :

Monsieur le Maire rappelle quelques dates :

- 21 juin : Commission des Maisons fleuries
- 28 juin : Kermesse
- 14 juillet : fête nationale du 14 juillet dans les jardins de l'Abbaye

Monsieur le Maire avertit que Véolia va réaliser un sondage route de Doullens et rue des Anglais pour changer les canalisations le 7 juillet 2025.

Il évoque également que les travaux de la RD925 commenceront le 7 Août 2025 pour une durée de trois semaines, une réunion se tiendra le jeudi 19 juin avec le Département.

Madame Cagnard demande si les commerçants seront dédommagés, Madame Martin informe que chaque commerçant va être contacté et qu'il est possible de faire une demande de dédommagement auprès du Département.

Monsieur Monin indique que les bornes électriques situées rue école des garçons ont enregistré 192 connexions pour l'année 2024.

Monsieur le Maire informe que la crèche "Les petits blanchons" ouvrira début septembre.

Monsieur Monin rappelle que les cartons se sont plus ramassés par Véolia. Il faut les déposer en déchetterie.

Madame Duhén précise que la marche gourmande a lieu ce samedi 14 juin et qu'il y a 200 inscrits, ils refusent toute demande.

Madame Cagnard demande à qui appartiennent les arbres situés rue du général de Gaulle, qui cachent le panneau 30.

Monsieur le Maire répond que le propriétaire est la famille Miannay.

Madame Josse demande si des travaux électriques sont prévus rue verte ?

Monsieur Monin répond que c'est un coût et que cela n'est pas prévu au budget pour le moment. Enedis doit retirer deux pylônes mais nous sommes toujours dans l'attente...

Monsieur Monin a reçu un courrier d'avertissement de la part de la gendarmerie qui nous demande de faire très attention, des personnes se font passer pour la gendarmerie (tenue de gendarmerie, etc...). Il faut absolument demander leur carte professionnelle...

Si vous rencontrez ce genre de délinquant, merci de contacter le 17 afin d'éviter toute arnaque.

Monsieur Levé informe que l'Assemblée générale du football aura lieu le samedi 28 juillet à 17h30 à la salle des fêtes.

Monsieur Damagnez relate que les enfants de l'école jettent des cailloux dans la rue Michel, il demande à ce que cela cesse.

Madame Lecomte répond qu'elle en fera part dès demain lors du conseil d'école.

Madame Lecomte réitère sa demande sur les travaux de peinture du passage piéton devant la boucherie. Madame Martin répond que le Département a prévu de la refaire pendant les travaux de la RD925.

Madame Lecomte relate un dysfonctionnement du feu de complaisance route de Doullens. Monsieur le Maire répond que Monsieur Danel va intervenir.

Madame Lecomte informe que deux lycéens Amiénois habitants de Saint-Riquier vont participer à un voyage scolaires aux États-Unis pour une durée de 15 jours pour un montant de 1.107.00 euros à la charge des familles. Le lycée va envoyer un courrier demandant de participer financièrement au projet.

Monsieur Monin explique que la Mairie n' a pas la compétence des écoles, et qu'ils peuvent demander également à la communauté de communes, mais que de son côté il va y réfléchir.

Madame Lecomte renouvelle sa demande sur les travaux de la RD 925 , route en allant vers Abbeville (trous) Madame Martin précise que l'entreprise Colas a mal fait son revêtement, mais que la route va être entièrement refaite du 17 au 27 juin 2025.

Séance terminée à 19h15

